

Jeudi 25 Mars 2021

## Les webinaires de la DANE

« Les missions du RUPN » Dpt 40 et Dpt 64

Sebastien LOCHET – Correspondant DANE département du 40

Michel DEZEST – Correspondant DANE département du 64

En attendant le début...

Nous sommes en mode « webinaire » :  
micro et caméra ne vous sont pas accessibles.

Si vous avez des questions, réservez-les pour la fin du  
webinaire. Vous pourrez alors utiliser l'outil « lever la  
main » (1) pour demander la parole et on vous donnera  
alors l'accès au micro (2). Merci de votre compréhension.

< Discussion publique



Bienvenue dans la classe virtuelle  
Cet outil de webconférence est pour un usage  
exclusif de la pédagogie  
Son utilisation s'effectue dans le respect de la  
Charte d'utilisation du service "Lycée Connecté"  
[https://mon.lyceeconnecte.fr/assets/themes/na/img/charte\\_ent.pdf](https://mon.lyceeconnecte.fr/assets/themes/na/img/charte_ent.pdf)  
Pour une écoute de confort, pensez à utiliser un  
casque avec micro associé plutôt que le micro  
interne de l'ordinateur  
Aide et tutoriels : <https://lyceeconnecte.fr/une-webconference-dans-lycee-connecte>

Bonne conférence

Envoyer un message à Discussion



**En cas de  
problème, vous  
pouvez recourir  
au tchat**



## Utilisation des statuts pour l'interaction

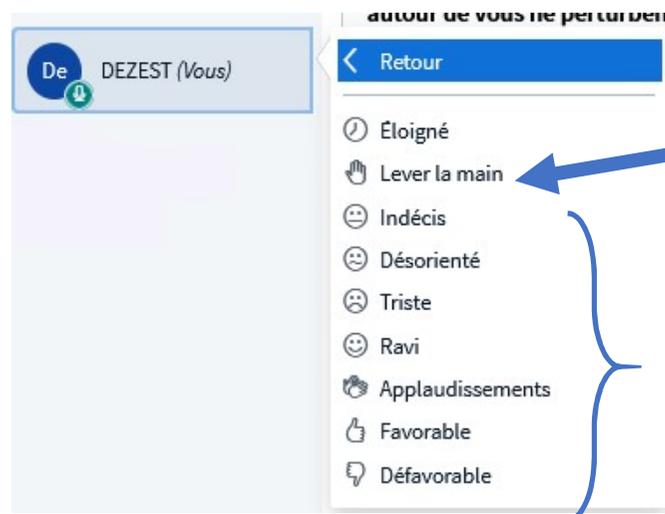
(2) Définir le statut

(3) Cliquer sur le statut pour réagir

Demander à prendre la parole

Réagir à chaud, Répondre à une question ...

(1) Sur votre nom clic gauche



**Vous voulez Réagir: utilisez les statuts**

# Qu'est-ce que le RUPN ?

Fonctions, désignation, indemnité

- Le décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 préconise la présence d'un référent pour les usages pédagogiques du numérique (RUPN) dans les établissements.

☰ **Chapitre III : Missions particulières mises en œuvre au niveau d'un établissement public d'enseignement du second degré ouvrant droit à l'indemnité pour mission particulière (Articles 6 à 9)**

> [Article 6](#)

Dans le cadre des orientations fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale, les missions suivantes, mises en œuvre au niveau d'un établissement public d'enseignement du second degré, donnent lieu à l'attribution de l'indemnité instituée à l'article 1er aux personnels enseignants et d'éducation désignés, avec leur accord, par le chef d'établissement, lorsque les besoins du service le justifient, pour les assurer :

- coordonnateur de discipline, chargé en technologie de la gestion du laboratoire ;
- coordonnateur de cycle d'enseignement ;
- coordonnateur de niveau d'enseignement ;
- référent culture ;
- référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques ;
- référent décrochage scolaire ;
- coordonnateur des activités physiques, sportives et artistiques ;
- tutorat des élèves dans les classes des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels.

Versions ▾

- C'est le chef d'établissement qui désigne le référent aux usages numériques conformément au décret précédent.
- Il est conseillé que cette désignation s'établisse sur la base d'une lettre de mission qui délimite le domaine d'intervention du RUPN, négociés avec le chef d'établissement.

- La reconnaissance de la mission du RUPN peut se traduire par le versement d'une rémunération supplémentaire sous forme indemnitaire, selon les modalités fixées par le décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 et l'arrêté du 27 avril 2015, publiés au Journal officiel du 29 avril 2015.



- Qui a une lettre de mission parmi vous ?



proposition de lettre de mission définissant le rôle et les activités du référent pour les  
ressources et les usages pédagogiques du numérique

En application du décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 et dans le cadre du projet d'établissement, le chef d'établissement développe le numérique avec – notamment – l'appui d'un professeur référent chargé d'impulser et de coordonner le développement des pratiques pédagogiques intégrant ces « technologies culturelles », et membre de la Commission Numérique. Il détermine les missions de ce (ou ces) professeur(s) dans le cadre suivant :

**Mise en œuvre du numérique dans l'établissement**

- En collaboration avec l'AE Tice et l'enseignant gestionnaire des services numériques, ce dernier étant maître d'œuvre en la matière, conseil auprès du chef d'établissement en ce qui concerne les choix d'équipement et les stratégies d'intranet (extranet (ENT, portail Argos et ses briques ...)) – hormis celles imposées par la collectivité.
- Collaborer avec toute la communauté éducative, et notamment le professeur documentaliste et la Vie Scolaire pour développer un usage responsable et citoyen du numérique.
- Favoriser l'émergence des projets numériques et aider à leur élaboration.
- Assurer dans la durée un rôle de coordination et de conseil pour l'établissement en s'appuyant sur les paliers de « maturité numérique », tels qu'ils sont définis dans le Suivi du SCHEMA de cohérence TICe (SCHEMATIC)

**Animation / formation**

- De la même façon et en complémentarité avec le gestionnaire de services numériques ou l'AE Tice, aide informelle à l'appropriation des outils et services par les professeurs débutants ou nouveaux arrivants (ex. : webmix ; guidage dans l'accès aux espaces de stockage du serveur de l'établissement ; utilisation des briques de l'ENT Argos, ...)
- Ateliers, animations ou formations
  - > de prise en main des ressources (par exemple, initiation à l'utilisation du tableau numérique et des logiciels afférents, atelier de prise en main tablettes ...)
  - > de prise en main des services, conjuguée à une réflexion collective sur les stratégies pédagogiques de mise en œuvre : ENT Argos / Ilias, MediaCad, blogs, applications web 2.0 d'écriture collaborative etc...

**Communication**

- Relais des informations académiques et nationales (lettres Tic'Edu de la DNE par ex., parcours M@gistère, Edutheque ...) au regard du numérique.
- Participation aux listes de diffusion académiques, nationales, abonnement à des outils de veille sur le numérique pédagogique et éducatif, permettant la mutualisation des compétences et transmission des informations aux collègues.

A noter qu'en collaboration avec le gestionnaire de services numériques et l'AE-TICE, il est envisagé la publication (trimestrielle ? toutes les 6 semaines ?) d'un « flash'infos » sur le numérique.

Le professeur référent numérique est membre du Conseil Pédagogique au titre de cette mission dans le collège, en dehors de son statut d'enseignant disciplinaire.

Possibilité de mutualiser les lettres de mission sur le M@gistère « Réseaux des référents pour les usages pédagogiques numériques »


 m@gistère  
BORDEAUX

Que fait le RUPN?



**Quelles missions vous ont  
été confiées en temps que  
RUPN ?**

## Les quatre grandes fonctions du RUPN

Conseil de  
l'équipe de  
direction dans le  
pilotage du  
numérique

Accompagnement  
des équipes  
pédagogiques.

Administration  
des services  
numériques

Faire le lien avec les  
services chargés de  
l'équipement et de  
la maintenance  
informatiques

- Stratégie guidée par la feuille de route académique pour le numérique disponible sur le site de la DANE (prochainement).



- Animation de la commission numérique de l'établissement

## **Objectif**

Aider le chef d'établissement  
et l'équipe de direction dans le  
pilotage

- Partage de l'expertise par le remplissage de l'outil **SCHÉMATIC** disponible dans le portail ARENA

Accueil | **Pilotage, impulsion et organisation** | Pratiques éducatives et pédagogiques | Formation | Ressources | Infrastructure réseau – équipement | Tableau synthétique | Edition

### Pilotage, impulsion et organisation

**Niveau 1 : conditions minimales pour amorcer les usages du numérique**

	Non réalisé	En-cours de réalisation	Réalisé
Intégration du numérique au projet d'établissement (volet numérique ou élément transversal)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Existence d'une charte d'usages des TICE, ou du numérique	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Identification d'un enseignant référent pour les usages pédagogiques numériques (RUPN), intégré dans le réseau académique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Existence d'un ENI, ou de services équivalents/associés, visant à organiser la vie scolaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Diffusion d'information actualisée au grand public (site web...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Présentation de CARTOUN aux équipes enseignantes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**Niveau 2 : conditions de réussite pour l'intégration du numérique dans les pratiques éducatives et pédagogiques**

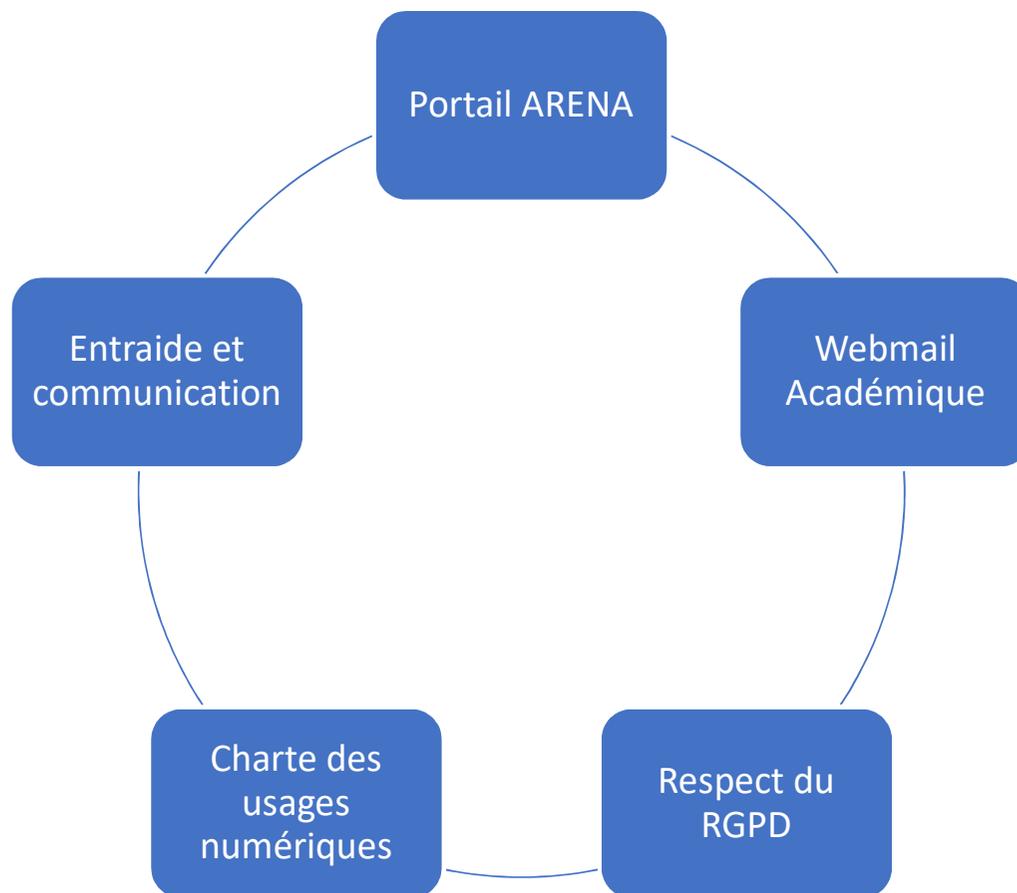
	Non réalisé	En-cours de réalisation	Réalisé
Animation d'une "commission pour le numérique" dans l'établissement (chargée de faire le point sur les usages, les projets et les indicateurs)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Charte d'usages intégrant des éléments de "savoir-vivre" avec le numérique et de netiquette (articulation avec une charte de vie). Engagement dans une politique de "zéro papier inutile".	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Renseignements d'au moins une fiche CARTOUN pour l'établissement. Fréquentation occasionnelle de la plateforme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

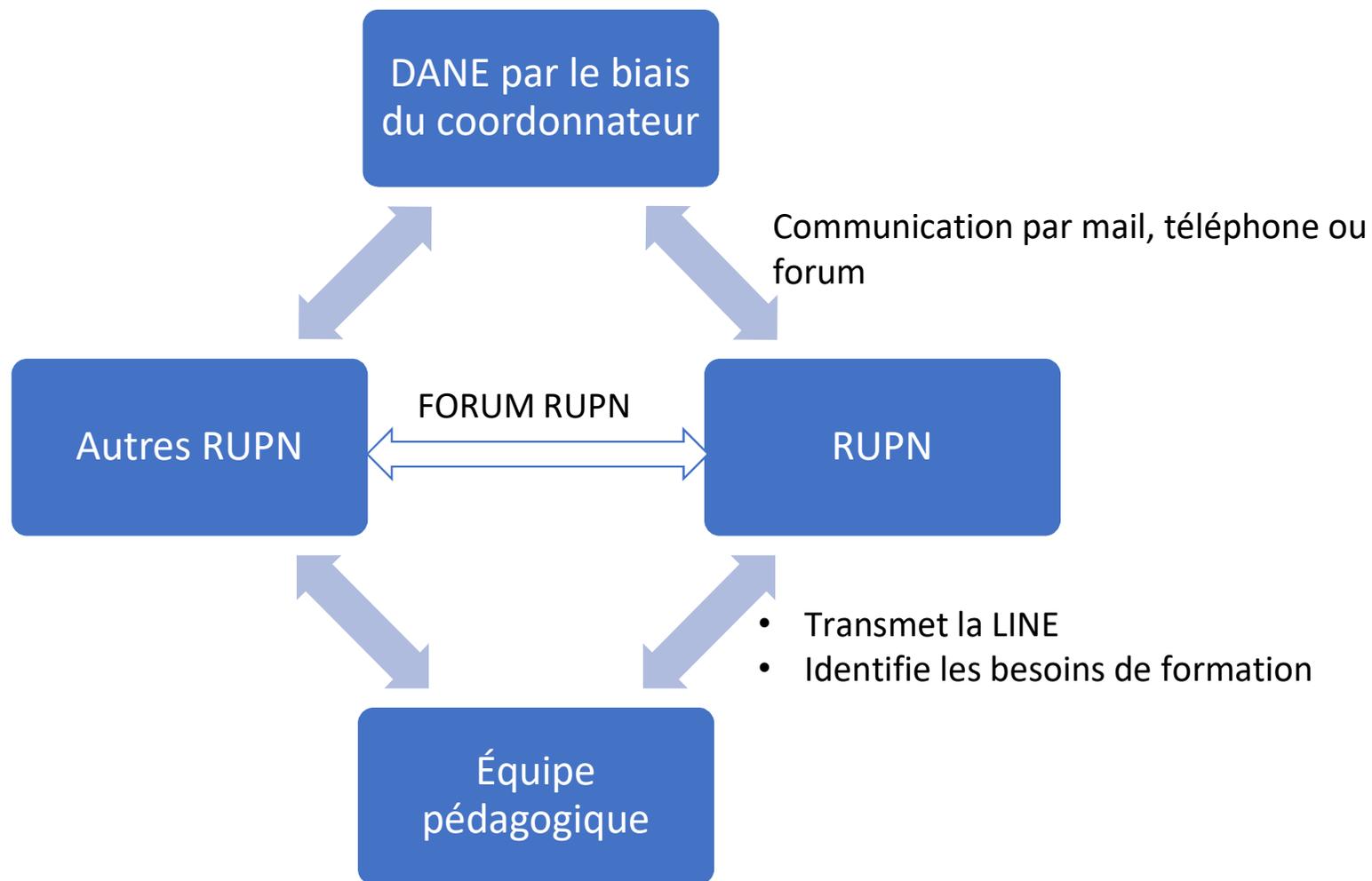
**Niveau 3 : conditions avancées pour l'appropriation du numérique dans les pratiques éducatives et pédagogiques**

	Non réalisé	En-cours de réalisation	Réalisé
Commission numérique élargie intégrant élèves et parents. Implication de l'ensemble de la communauté éducative dans la construction du projet numérique de l'établissement.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Reflexion d'une adaptation du règlement intérieur pour l'intégration des outils mobiles personnels.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Intégration des élèves et des parents aux dispositifs de communication et de partage de ressources	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Renseignements de plusieurs fiches CARTOUN pour l'établissement. Fréquentation régulière de la plateforme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Valider

Mise à jour de l'outil en 2021





## Accompagnement de l'équipe pédagogique pour le développement des compétences numériques des élèves



## Seul ou en collaboration



- Des ressources sur le site de la DANE
- Échanges possibles sur le forum RUPN ou sur la liste de diffusion Lycon ;
- Contacts avec le coordonnateur

### Équipement

- Identifier les besoins
- Conseiller l'équipe de direction

### Maintenance

- Assistance AMÉRANA
- Assistance Lycée Connecté
- Assistance Département (40+64)

## LE RÉSEAU DU SECOND DEGRÉ

### Les RUPN

#### Qu'est-ce qu'un RUPN ?

Le Référent pour les Usages Pédagogiques du Numérique est d'abord un pédagogue. Ses compétences en matière de technologie numérique peuvent se limiter aux connaissances techniques nécessaires à la mise en œuvre d'un enseignement s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication. Sa mission s'appuie sur une bonne connaissance du contexte institutionnel et sur un bon niveau d'information concernant les bonnes pratiques pédagogiques.

La fonction a été créée par le décret du 8 septembre 2010 et prévoit une indemnité pour les enseignants exerçant ces fonctions d'intérêt collectif.

Le RUPN est nommé en début d'année par le chef d'établissement, qui saisie cette nomination dans l'application DÉCADE. Il est recommandé que cette nomination s'appuie sur une lettre de mission. [Télécharger ici un document base pour l'établissement de cette lettre de mission.](#)

#### Des forum d'échange

Un espace collaboratif M@gistère est dédié au réseau RUPN/DANE/IAN, au sein duquel a été mis en place des forum d'échange et de partage (forum académique, forum « outils d'OSÉ », forum « outils de Lycée connecté », forum départementaux, forum Pix).

Tous les RUPN sont abonnés à cet espace (si ce n'est pas le cas, signalez-le à [dane@ac-bordeaux.fr](mailto:dane@ac-bordeaux.fr)). L'accès se fait via la plateforme M@gistère avec ses identifiants académiques.

#### Le Guide du RUPN



La DANE propose, en téléchargement, ce guide du RUPN, qui passe en revue les différents aspects de sa mission et les différents outils à sa disposition.

LIEN DIRECT FORUM RUPN

### Les missions du RUPN



#### ACCOMPAGNER

Accompagner les établissements scolaires dans le développement et l'intégration du numérique éducatif.



#### FORMER

Organiser la formation des personnels « au » et « par » le numérique.



#### INFORMER & CONSEILLER

Assurer une veille technologique pédagogique  
Conseiller les établissements et les personnels.



#### INNOVER

Participer au développement de ressources pédagogiques  
Assurer la mise en place de dispositifs innovants.

## 1. Site de la DANE

<https://dane.ac-bordeaux.fr/>

Forum dans Magistère

## 2. Line 40 ou line 64

LINE<sup>64</sup>  
dane  
Bordeaux  
Lettre d'Information du Numérique Éducatif

LINE<sup>40</sup>  
dane  
Bordeaux  
Lettre d'Information du Numérique Éducatif

## 3. Vos correspondants 40 ou 64

[Sebastien.Lochet@ac-bordeaux.fr](mailto:Sebastien.Lochet@ac-bordeaux.fr)  
[michel.dezest@ac-bordeaux.fr](mailto:michel.dezest@ac-bordeaux.fr)